



# L'État pour la Corrèze



## La lettre des services de l'État

Juin 2014



### Éditorial :

Madame, Monsieur,

Les vacances et la période estivale approchent à grands pas.

Partir en camping, à l'hôtel, profiter des activités nautiques et sportives, sortir au restaurant : la Corrèze est un département attractif en matière de tourisme vert et sa fréquentation a un impact important sur l'activité économique de la région : 12 800 emplois sont liés au tourisme et au secteur de l'hôtellerie/restauration en Limousin, ce qui représente 4,3 % des emplois et 5,5 % du produit intérieur brut.



C'est pourquoi les services de l'État continueront de veiller sur votre sécurité grâce à l'Opération interministérielle vacances (OIV), qui contrôle les abus et protège les vacanciers. C'est la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) qui la mettra en œuvre, en associant les services de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), de l'Agence régionale de santé (ARS), de la police et de la gendarmerie.



L'objectif est non seulement de contrôler l'hygiène et la qualité des produits alimentaires et industriels, mais aussi de vérifier l'information du consommateur et la sûreté des transactions, ainsi que la sécurité des infrastructures de loisirs.

Par ailleurs, pour celles et ceux qui s'absenteront du département, n'oubliez pas l'opération tranquillité vacances (OTV) : grâce à ce dispositif, désormais en vigueur toute l'année, les services de police ou de gendarmerie peuvent, sur votre demande, surveiller votre domicile pendant leurs patrouilles quotidiennes. Pour en bénéficier, il suffit de se rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie la plus proche et de remplir un formulaire.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles vacances sûres et tranquilles, ainsi qu'une bonne lecture.

**Bruno Delsol**  
Préfet de la Corrèze



### Sommaire

- Dossier : l'opération interministérielle vacances (OIV)
- Présentation de la DDCSPP
- Point sécurité : les vols par ruse
- Portrait : je suis réserviste de la gendarmerie
- Les actualités
- Zoom : Les plans communaux de sauvegarde (PCS)

# L'opération interministérielle vacances (OIV) L'État veille sur vous en Corrèze

## ◆ Le tourisme, une activité à fort enjeu économique



L'attractivité de la région Limousin pendant la saison estivale, et plus particulièrement du département de la Corrèze en matière de tourisme vert, n'est plus à démontrer.

En effet les atouts de notre territoire sont nombreux, qu'il s'agisse de son patrimoine historique ou culturel, des paysages naturels et des nombreuses activités que la région offre à ses visiteurs.

Le tourisme représente donc un enjeu économique certain :

- le nombre de nuitées en hôtellerie, en camping ou en meublés de tourisme est important pendant la saison touristique ; ainsi en 2013, le nombre de nuitées s'est élevé à :

	<b>Corrèze</b>	<b>Limousin</b>	<b>Observations</b>
<b>Hôtellerie</b>	284 600 nuitées	689 600 nuitées	Poids de la Corrèze : 43 %
<b>Meublés de tourisme</b>	135 838 nuitées	423 648 nuitées	Poids de la Corrèze : 33 %
<b>Campings</b>	335 200 nuitées	572 100 nuitées	Poids de la Corrèze : 58 %
<b>Emplacements locatifs</b>	203 029 nuitées	288 250 nuitées	Poids de la Corrèze : 70 %

Par ailleurs, l'économie du tourisme pèse fortement dans le développement économique de la région : 12 800 emplois sont liés au tourisme et le secteur de l'hôtellerie / restauration en Limousin représente 4,3% des emplois et 5,5% du PIB.

Enfin, plusieurs sites sont plébiscités par les vacanciers et sont très fréquentés : le centre aqua-récréatif de Tulle (92 000 visiteurs), le domaine de Pompadour (40 000 visiteurs), le musée de Sarran (38 000 visiteurs) ainsi que les villages et communes comme Collonges la Rouge, Turenne, Beaulieu, Brive, Curemonte, Argentat et Bort les Orgues.

## ◆ L'Opération Interministérielle Vacances (OIV)

Pour chacun de nous, les vacances, notamment pendant la période estivale, représentent un moment de détente privilégié, pendant lequel nous souhaitons pouvoir être assuré de la qualité et de la sécurité des produits et des prestations.

L'« Opération Interministérielle Vacances », coordonnée au plan national par le ministre de l'économie, vise à répondre à un double enjeu (individuel pour le consommateur et collectif pour l'emploi et l'économie) et à organiser tous les ans, un dispositif renforçant les contrôles sur toutes les activités profitant au vacancier **sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre.**

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) mobilise dans ce cadre l'ensemble de ses services pour vérifier le respect des règles d'information du consommateur sur les prix et les conditions de ventes, garantir la qualité et la sécurité des produits et prestations offerts par les établissements commerciaux sur les lieux touristiques (hôtels, restaurants, activités sportives et de loisirs,...) et veiller au comportement loyal des professionnels.

D'autres services sont associés à ce dispositif afin garantir la sécurité du consommateur : la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), l'Agence régionale de santé (ARS), la police, la gendarmerie, etc.

# L'opération interministérielle vacances (OIV)

## L'État veille sur vous en Corrèze

En 2014, des contrôles renforcés seront effectués sur :

- les marchés estivaux ;
- les manifestations et rassemblements festifs ;
- la sécurité des prestations sportives et de plein air ;
- l'hébergement de vacances.



Mais aussi sur :

- la restauration dans les accueils collectifs de mineurs ;
- la restauration commerciale ;
- les métiers de bouche (glaciers, conserveurs, ...) ;
- les grandes et moyennes surfaces, commerces d'alimentation générale ;
- les transports.



### ◆ Qui contrôle ?

L'ensemble des services de la DDCSPP (service protection économique et sécurité du consommateur, service santé et protection animale, service alimentation et sécurité sanitaire des aliments mais aussi l'unité sport, l'unité jeunesse et éducation populaire et l'unité solidarité et insertion sociale) est mobilisé pendant la période estivale ce qui représente **plus de 25 agents sur le terrain**. Ces services élaborent une programmation des contrôles afin de coordonner les interventions.

La DIRECCTE participe à ces contrôles dans le département en coordination avec les services de la DDCSPP. En amont, une campagne d'information à l'attention des professionnels du tourisme et des élus (aires de jeux) a été organisée sous l'égide de la DIRECCTE qui a constitué un dossier d'information (bilan des campagnes précédentes, principales anomalies relevées, rappel des obligations réglementaires...) et a pris contact avec les syndicats régionaux de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) et les organismes consulaires (chambres régionales du commerce et de l'industrie et des métiers) au plan régional.

Par ailleurs, l'Unité Territoriale de la DIRECCTE ainsi que la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé interviennent aussi dans leurs domaines de compétence.

### ◆ Bilan de l'OIV 2013

Dès le lancement de l'OIV en 2013, sous l'autorité du préfet, la D.D.C.S.P.P. a mis en place, avec la collaboration d'autres services de l'État (UT 19 DIRECCTE, DIRECCTE, UT ARS, Gendarmerie) un dispositif spécifique de surveillance et de contrôle dans les zones les plus touristiques du département.

Une programmation a été établie afin de coordonner les contrôles effectués sur les activités ciblées en tenant compte des spécificités locales : manifestations festives, marchés saisonniers ou de producteurs de pays, centres équestres, loisirs sportifs, restaurants, distribution alimentaire, transports frigorifiques, accueils collectifs de mineurs, activités sportives, baignades, piscines, campings, etc.

# L'opération interministérielle vacances (OIV)

## L'État veille sur vous en Corrèze

### 1 – Une attention particulière a été portée sur les thèmes suivants :

- la valorisation des produits locaux et régionaux : le service s'est intéressé aux « **marchés de producteurs de pays** », événements festifs locaux qui rassemblent un nombreux public et dont l'attractivité touristique doit être soulignée. Deux d'entre eux ont fait l'objet de contrôles interservices, l'objectif étant de s'assurer du bon respect des règles d'hygiène et du respect des règles de loyauté concernant l'origine des produits : la communication concernant ces marchés repose en effet sur la production locale qu'ils ont vocation à faire connaître. Si aucune tromperie n'a été relevée (les anomalies décelées ne portent que sur l'affichage des prix ou l'étiquetage), il faut cependant souligner que les étals réfrigérés en froid statique ne permettent pas toujours, selon les pratiques constatées, de respecter les exigences de températures de conservation des viandes (+4 °C) ni même le maintien de la température initiale.

- la sécurité des activités sportives et de loisirs :

Les services ont procédé au contrôle de **centres équestres** et des observations ont été émises sur les équipements proposés.



L'unité sport a renforcé les contrôles sur les **sports nautiques**, ceux-ci étant une des activités sportives les plus pratiquées par les accueils collectifs de mineurs. Des rappels de réglementation ont été effectués lors des différents contrôles au sujet des tests d'aisance aquatique qui doivent être effectués avant toute activité de canoë kayak ou de voile.

Les principales difficultés rencontrées sont des manquements aux exigences administratives : les documents obligatoires (diplômes, fiches sanitaires, attestations d'assurance, etc.) n'ont souvent pas pu être fournis. De même, des rappels ont été faits quant aux qualifications BAFA/BAFD qui doivent être achevées.

**Les piscines et plans d'eau** ont également fait l'objet de contrôles sur l'ensemble du territoire corrézien. Les principales difficultés soulevées résident dans le nombre insuffisant de surveillants à certaines périodes, l'absence d'affichage du plan d'organisation des secours et de la surveillance au bord des bassins, l'absence de téléphone fixe dans le poste de surveillance et le manque d'équipements de secours comme les défibrillateurs.



Un lieu de baignade a fait l'objet d'une fermeture à la suite de la constatation de l'absence de surveillance d'une baignade aménagée.

- l'hébergement de vacances : la D.D.C.S.P.P. de la Corrèze a contrôlé **10 campings et 2 villages de vacances conformément aux objectifs impartis**. Une majorité d'entre eux a fait l'objet de rappels réglementaires pour les aires de jeux et les dispositifs de laverie automatique.

Une mesure administrative a été décidée à l'encontre d'un camping en raison d'un défaut de sécurité concernant le lave-linge mis à la disposition de la clientèle (celui-ci continuait de fonctionner lorsque l'on soulevait son couvercle).

Enfin, **4 séjours de vacances destinés à des personnes handicapées** (« vacances adaptées organisées ») ont été contrôlés. Un des sites visités a été signalé comme peu adapté mais aucun dysfonctionnement majeur n'a été observé. Quelques éléments dans l'organisation des séjours méritaient toutefois d'être améliorés.

# L'opération interministérielle vacances (OIV) L'État veille sur vous en Corrèze

## 2 – Les données chiffrées

Le bilan chiffré des contrôles effectués par l'ensemble de la D.D.C.S.P.P. de la Corrèze s'est établi ainsi au 31 août 2012 :

### ► Les principales activités contrôlées :

Activités	Nombre de contrôles effectués
Accueils collectifs de mineurs	51
Piscines / Baignades	83
Restaurants et restauration rapide	41
Campings	11
Supérettes et alimentation générale	16
Commerçants non sédentaires (marchés)	32

### ► Les suites données aux contrôles :

Nombre de contrôles au 15/09/2012	Les suites données							
	Conformes	%	Rappels réglementaires	%	Procès-verbaux	%	Mesures administratives	%
320 *	213	67	91	28	11	3	18	6

\* 2010 : 315, 2011 : 323, 2012 : 388 (états arrêtés au 31.08)



Les procès-verbaux concernent des détentions de produits alimentaires périmés, le non respect de prescriptions en matière d'hygiène des locaux ou des manipulations. Il s'agit pour l'essentiel d'établissements de restauration, secteur dans lequel les trois quarts des interventions donnent lieu à des suites (avertissements, procès-verbaux ou mesures administratives).

En règle générale, on y relève de graves déficiences en matière d'hygiène (propreté générale, entretien, vétusté et exigüité des locaux), d'étiquetage des produits, de traçabilité et de maîtrise de conservation des denrées ; ces trois derniers points en particulier pour les produits congelés ou conditionnés sous vide dont la confection et l'utilisation sont des pratiques quasi-systématiques.

À titre d'exemple, un restaurant du département a fait l'objet d'une fermeture en raison de l'insalubrité de sa cuisine et de défaut de gestion de la traçabilité des plats congelés mais a rapidement rouvert, les demandes de mises en conformité ayant été satisfaites.

Les règles de publicité des prix ont aussi donné lieu à plusieurs rappels (affichage des boissons, menus et carte des vins, délivrance de doubles de notes). Sur le plan des mentions valorisantes, on note une fréquente méconnaissance de l'obligation d'indiquer l'origine des viandes bovines.

# L'opération interministérielle vacances (OIV)

## L'État veille sur vous en Corrèze

La mise en vente de fruits et légumes de qualité non marchande a conduit à la destruction de 15,5 kg de ces produits.

Au titre de la protection animale, huit contrôles ont été effectués durant l'été et ont donné lieu à deux mesures administratives dans le domaine des carnivores domestiques : une suspension de certificat de capacité pour un éleveur professionnel et une mise en demeure portant sur les conditions de détention pour un éleveur amateur. On note également des irrégularités quasi-systématiques en matière d'identification des équidés dans les structures équestres visitées.



Plaintes : la DDCSPP a reçu neuf plaintes qui concernaient l'hôtellerie-restauration dans quatre cas, les autres secteurs faisant l'objet de réclamations étant des grandes surfaces alimentaires, un camping ainsi qu'un commerçant non sédentaire.



Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès de la DDCSPP de la Corrèze.

☎ : 05.87.01.90.22 ou par mail : [ddcspp@correze.gouv.fr](mailto:ddcspp@correze.gouv.fr)

Guide des vacances d'été – Les conseils de la DGCCRF

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/espace-particuliers>

# Présentation de la DDCSPP

## La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

### ◆ Qui est-elle ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, elle regroupe les missions exercées auparavant par la direction de la jeunesse et des sports (DDJS), le pôle social de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS), la déléguée aux droits des femmes mais aussi les directions des services vétérinaires (DSV) et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF). La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) est chargée de mettre en œuvre dans le département, sous l'autorité du préfet, les politiques publiques visant à renforcer le lien social et la cohérence des missions de protection et de contrôle assurées par l'État.

La DDCSPP compte 87 agents répartis entre le siège à la cité administrative de Tulle et 5 abattoirs situés à Argentat, Egletons, Saint-Viance, Lubersac et Ussel.

### ◆ Son rôle

La DDCSPP est construite autour de 2 pôles (cohésion sociale et protection des populations) garantissant la cohérence des actions dans un cadre interministériel :

- **pôle protection des populations** : ce pôle met en œuvre les politiques publiques relatives à la sécurité et à la protection des consommateurs. Les agents veillent à la conformité, à la qualité et à la sécurité de produits, alimentaires ou non alimentaires, à la loyauté des transactions, à la santé et à la protection animales (animaux domestiques ou faune sauvage captive) mais aussi à la protection de l'environnement en assurant l'inspection des installations classées dans le domaine agro-alimentaire.
- **pôle cohésion sociale** : ce pôle participe à la lutte contre les exclusions, à l'insertion des personnes vulnérables, aux politiques sociales du logement, à l'organisation de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile. Des actions de promotions sont aussi menées en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi qu'en matière d'activités physiques et sportives, de jeunesse et de vie associative. Enfin, la DDCSPP assure l'inspection et le contrôle des établissements et services sociaux, qualité éducative des accueils collectifs de mineurs mais aussi la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis.

## RAPPEL : pensez à l'opération tranquillité vacances !

Contre les cambriolages,  
ayez les bons réflexes !



Ce dispositif consiste en une surveillance accrue des logements laissés vacants par leurs occupants habituels. Si vous vous absentez pour une période prolongée, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

Elles doivent remplir un simple formulaire, pour préciser notamment l'adresse du logement, la période de vacances, la personne à prévenir en cas de problème...

# Point sécurité : les vols « par ruse »

Ce type de vol est réalisé par des individus qui usurpent une qualité, il est aussi appelé vol à la fausse qualité.

Le vol par ruse est réalisé par une personne qui usurpe une qualité (employés EDF-GDF, de la Poste, de France Télécom, des faux policiers ou gendarmes, etc.). Il consiste à se faire passer pour quelqu'un d'autre ou à utiliser une ruse pour pénétrer dans une habitation.



## ◆ Qui sont les victimes ?

La majorité des victimes des vols par ruse sont des personnes de plus de 70 ans, physiquement plus faibles et souvent peu méfiantes. Elles conservent souvent d'importantes sommes d'argent à domicile, ainsi que des bijoux de valeur.

## ◆ Qui sont les auteurs ?

Agissant le plus souvent par groupe de deux ou trois, les malfaiteurs sont généralement vêtus de manière soignée voir même en uniforme. Ils font rarement usage de violence. Ils commettent leurs vols généralement pendant la journée.

## ◆ À quel moment se déroulent les faits ?

Ce type de vols se déroule pendant la journée, notamment entre 10 h 30 et 13 h 00. Le vol par ruse est surtout enregistré en début de semaine, et pratiquement jamais le samedi et le dimanche.

## ◆ Prévention :

Ne laissez pas paraître sur la sonnette que vous vivez seule (e) – par exemple « veuve X » : mentionnez uniquement votre nom de famille

- Méfiez-vous des inconnus qui sonnent à votre porte et demandent quelque chose à manger ou à boire : ne les laissez surtout pas entrer
- Méfiez-vous des colporteurs qui vous montrent leurs marchandises à l'entrée de votre porte (tapis, draperies...) : ce subterfuge est souvent utilisé pour camoufler l'intention de voler.

## ◆ Recommandations

Vérifiez l'identité de la personne qui frappe à votre porte : exigez la présentation de la carte professionnelle quitte à vérifier téléphoniquement la réalité de la mission. Demandez à voir la carte professionnelle même si la personne est en tenue d'uniforme.

Soyez très vigilants envers les personnes susceptibles de vous proposer des services à domicile.

Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de réflexion de 7 jours.

- ➔ EN CAS DE DOUTE : ne laissez pas entrer la personne.
- ➔ SI MALGRÉ TOUT, vous vous êtes fait abuser : appelez immédiatement le 17 ou le 112 pour déclarer le vol : ne touchez à rien jusqu'à l'arrivée de la police ; prévenez la banque et faites opposition si un chéquier ou une carte bancaire ont été dérobés.

### N° UTILES :

17 : Police/Gendarmerie  
112 : Urgences  
08 842 846 37 : « 08 Victimes »



# Portrait : Je suis un réserviste de la gendarmerie

Comme les autres armées, la gendarmerie dispose de personnels destinés à renforcer ses unités en cas de crise ou dans le cadre du service normal. Il s'agit de la réserve opérationnelle de la gendarmerie.

Elle est constituée de personnels issus de l'active (anciens gendarmes adjoints, gendarmes, gradés, officiers) et du milieu civil. Ces derniers, qui sont sélectionnés entre 17 et 31 ans, suivent une préparation militaire d'une durée de 15 jours, qui se déroule dans une école de la Gendarmerie Nationale. A l'issue de cette période de préparation, ces recrues sont invitées à contracter un engagement spécial dans les réserves (ESR) de la gendarmerie.

Au quotidien, les ESR renforcent les unités opérationnelles (principalement brigades territoriales et unités de sécurité routière) pour assurer les mêmes missions que leurs camarades d'active (surveillance de proximité, manifestations culturelles et sportives, transfèrements, etc).

Ils participent à des services sur le terrain de jour comme de nuit, sont armés (uniquement lorsqu'ils sont en service) et sont revêtus d'une tenue réglementaire (fournie par la gendarmerie). Sur une année calendaire, ils peuvent être convoqués 60 jours maximum.

Ils sont assujettis à une formation annuelle continue d'une journée. Ils peuvent se présenter à différents examens (Diplôme d'aptitude réserve, qualification d'agent de police judiciaire adjoint, etc.). L'obtention d'un diplôme leur permet de bénéficier d'un avancement au choix en fonction des conditions statutaires de chaque grade.

Ils sont défrayés en fonction de leur grade (entre 50 et 180 euro, indemnité à ce jour non imposable). Ils bénéficient d'indemnités kilométriques, du remboursement des repas et de la protection fonctionnelle (comme un personnel d'active).

Le groupement de gendarmerie départementale de la Corrèze a signé 165 contrats d'ESR (du grade de gendarme-adjoint à lieutenant-colonel). En 2013, ils ont été engagés 2450 jours.

Les personnes intéressées pour nous rejoindre peuvent utilement se rapprocher du « bureau réserves » du groupement de gendarmerie départementale de la Corrèze, 15 rue de la Botte 19000 TULLE joignable au 05 55 21 50 12.

Voir aussi : <http://www.lagendarmerierecrute.fr/Carrieres/Carriere-operationnelle/Reserviste>



Amandine JUILLET, jeune tulliste de 24 ans fait partie de ces jeunes qui ont voulu s'engager aux côtés des gendarmes d'active de la Corrèze.

Après des études de comptabilité et une formation d'assistante vétérinaire, Amandine finalise actuellement un projet pour monter son entreprise de toilettage pour animaux à TULLE.

Cette jeune réserviste, qui connaissait déjà la gendarmerie pour avoir servi comme gendarme adjoint volontaire, souhaitait continuer à se « rendre utile » et « à servir son pays ». Elle signe en mars 2013 un engagement spécial dans la réserve et depuis cette date, sert en qualité de « réserviste » au groupement de gendarmerie de la Corrèze.

Elle participe aux missions dévolues à la gendarmerie départementale et elle vient régulièrement renforcer les unités du département en participant à des services de surveillance de proximité, de police sur la route, de transfèrements, de manifestations sportives, lors des voyages officiels ou encore en secondant les gendarmes d'active lors d'interventions préventives dans les établissements scolaires.

Son engouement et sa rigueur sont unanimement salués par ses collègues d'active qui apprécient ce renfort non négligeable et efficace.

## Le rallye Moto de l'Escadron départemental de sécurité routière (EDSR)

Les gendarmes de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Corrèze organisent leur 7<sup>ème</sup> rallye moto le 28 juin 2014.



Action préventive inscrite au Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière de la préfecture de la Corrèze, elle vise les usagers de deux roues qui payent chaque année un lourd tribut à la route.

- En 2010, un motocycliste corrézien a perdu la vie à TULLE.
- En 2011, nous avons malheureusement déploré 2 morts en deux roues sur les routes corréziennes (1 motocycliste et 1 cyclomotoriste).
- En 2012, un cyclomotoriste et deux motocyclistes sont décédés en Corrèze.
- En 2013, aucun pilote de deux roues ne s'est tué sur les routes du département. En revanche, 48 accidents corporels les concernant, ayant fait 27 blessés, ont été constatés.

Placé sous le signe de la sécurité et de la convivialité, ce rallye qui regroupe des motocyclistes venant tous horizons et de tous âges (150 pilotes en 2013), évolue en profondeur cette année pour répondre aux attentes des participants qui ont plébiscité en 2013 l'atelier d'initiation à la trajectoire de sécurité et souhaitent rouler durant les deux demi-journées.

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) s'attache à transmettre la mémoire de manière originale, notamment au travers de la promotion du concours des « Petits artistes de la mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants »

Face à la disparition des Poilus, l'ONACVG invite les enfants des écoles primaires (CM1 et CM2) à s'approprier leur histoire et à la transmettre en devenant des « Petits artistes de la Mémoire ».



Aidés de leurs enseignants, les élèves choisissent un soldat de la Grande Guerre originaire de leur commune et partent à la recherche des traces et des témoignages qu'il a laissés dans sa famille et au cœur des archives municipales ou départementales.

# Les actualités

## ◆ L'accueil des nouveaux maires à la préfecture de la Corrèze le 18 avril 2014

Suite aux élections municipales des 23 et 30 mars derniers, 100 nouveaux maires ont été élus en Corrèze.



Bruno Delsol, préfet de la Corrèze, a organisé une matinée d'accueil dans les salons de l'hôtel de la préfecture afin de les féliciter pour leur accession à la magistrature communale et évoquer quelques-uns des enjeux de la mandature qui vient de s'ouvrir, tout en leur assurant du soutien total des services de l'État.

Cette réunion a également été l'occasion pour le préfet de leur présenter les partenaires des services de l'État et notamment ceux issus du corps préfectoral, sur l'aide et les conseils desquels les élus pourront compter.

## ◆ Un séminaire pour former les « nouveaux maires » à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP)

Agissant dans son rôle de principal prestataire de services comptables, financiers et de conseil aux collectivités, et dans le cadre de l'offre de service de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) aux collectivités locales, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Corrèze a invité les nouveaux maires à un séminaire qui s'est tenu à Tulle le **27 mai 2014**.

Les 50 élus présents ont ainsi pu assister à la présentation par la Directrice des missions de la DDFiP, de ses services départementaux et infradépartementaux. Ils ont ensuite pu apprécier les différentes interventions des équipes du pôle gestion publique et du pôle gestion fiscale prévues à l'ordre du jour.



Le directeur du pôle gestion publique a évoqué **la relation ordonnateur / comptable**. Le comptable public tient les comptes des organismes publics locaux, il est seul chargé du recouvrement des créances et du paiement des dépenses. Son indépendance garantit la sécurité financière et l'efficacité de ses contrôles. Il est ainsi l'interlocuteur quotidien et privilégié des décideurs locaux pour toutes les facettes de la vie financière locale.

L'équipe chargée de la dématérialisation a présenté **la dématérialisation des liaisons entre les collectivités et les comptables**. En effet, le protocole d'échange standard, qui permet de transmettre par internet des flux comptables mais aussi les pièces justificatives afférentes, est en cours de déploiement dans les collectivités du département. Les moyens modernes de paiement (titre payable par internet, prélèvement) ont également fait l'objet d'une promotion.

Le service chargé de la fiscalité directe locale a évoqué le calendrier, le circuit et les différentes procédures concourant à l'élaboration des bases servant à asseoir **la fiscalité directe locale, préalable au vote des taux par les élus**.

La directrice du pôle gestion fiscale a présenté le calendrier et les conditions de mise en place des commissions communales et intercommunales des impôts directs, ainsi que le chantier de la révision foncière, qui va réformer le système de calcul des valeurs locatives des locaux professionnels.

L'ensemble des supports de présentation a été adressé par voie dématérialisée à toutes les communes invitées.

# Zoom : les plans communaux de sauvegarde (PCS)

L'actualité est régulièrement ponctuée par les catastrophes naturelles et technologiques : des inondations destructrices dans les Pyrénées, et plus récemment, des tempêtes et des inondations à répétition en Bretagne.

La Corrèze n'a pas été épargnée par ces phénomènes. On garde en mémoire les dommages provoqués par la tempête de 1999 mais aussi par les inondations de 1960 et 2001.

Dans ce contexte, l'information préventive de la population est primordiale et permet de réduire sensiblement le nombre des victimes et l'importance des dégâts.

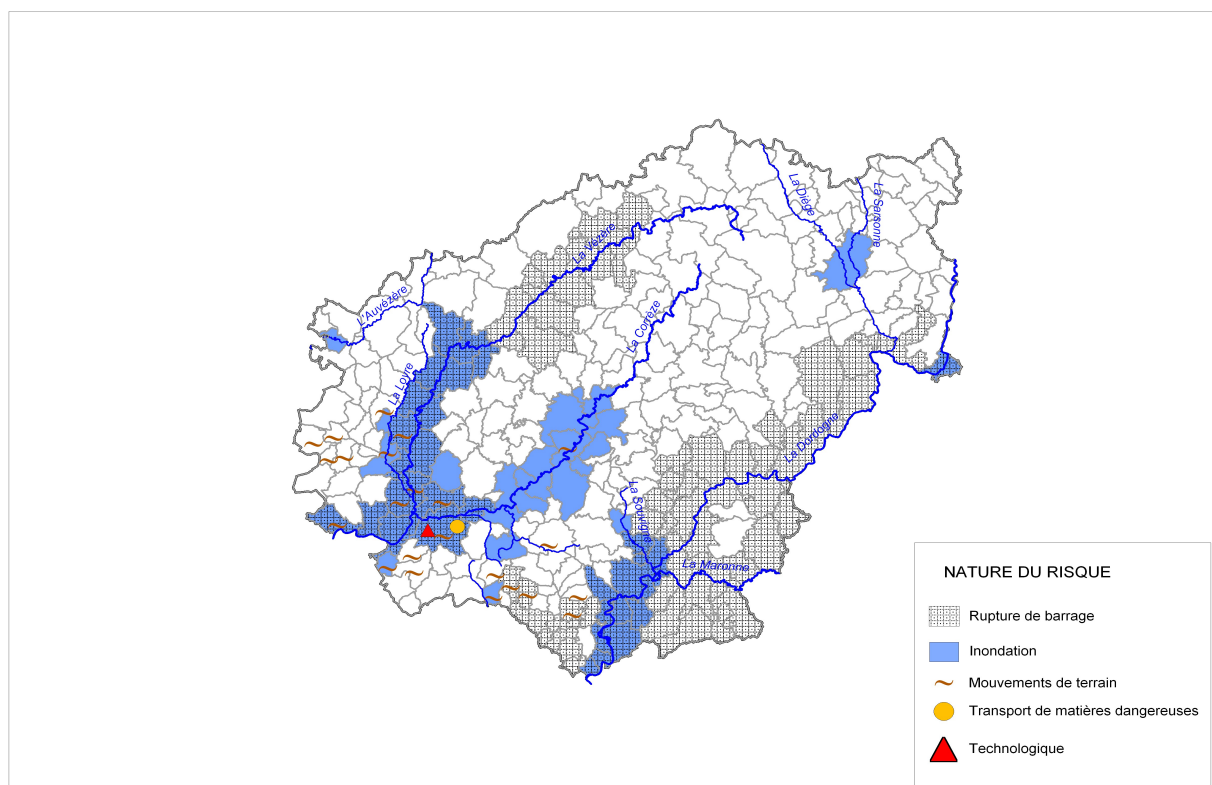
C'est pour cela que les plans communaux de sauvegarde (PCS) ont été institués. Élaboré par le maire, le PCS détermine en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit les mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le PCS est obligatoire pour les communes qui sont incluses dans le périmètre d'un plan de prévention des risques, car exposées à un risque majeur.

En Corrèze, 111 communes sont exposées aux risques recensés dans le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) :

- 88 au risque de rupture de barrage ;
- 51 au risque d'inondation ;
- 6 au risque de mouvement de terrain ;
- 1 à un risque industriel ;
- 1 à un risque de transport de matières dangereuses.

Mais le territoire corrézien peut, également, être confronté à d'autres risques comme les accidents de transports, les risques alimentaires et les épidémies importantes.



Carte des communes à risques majeurs

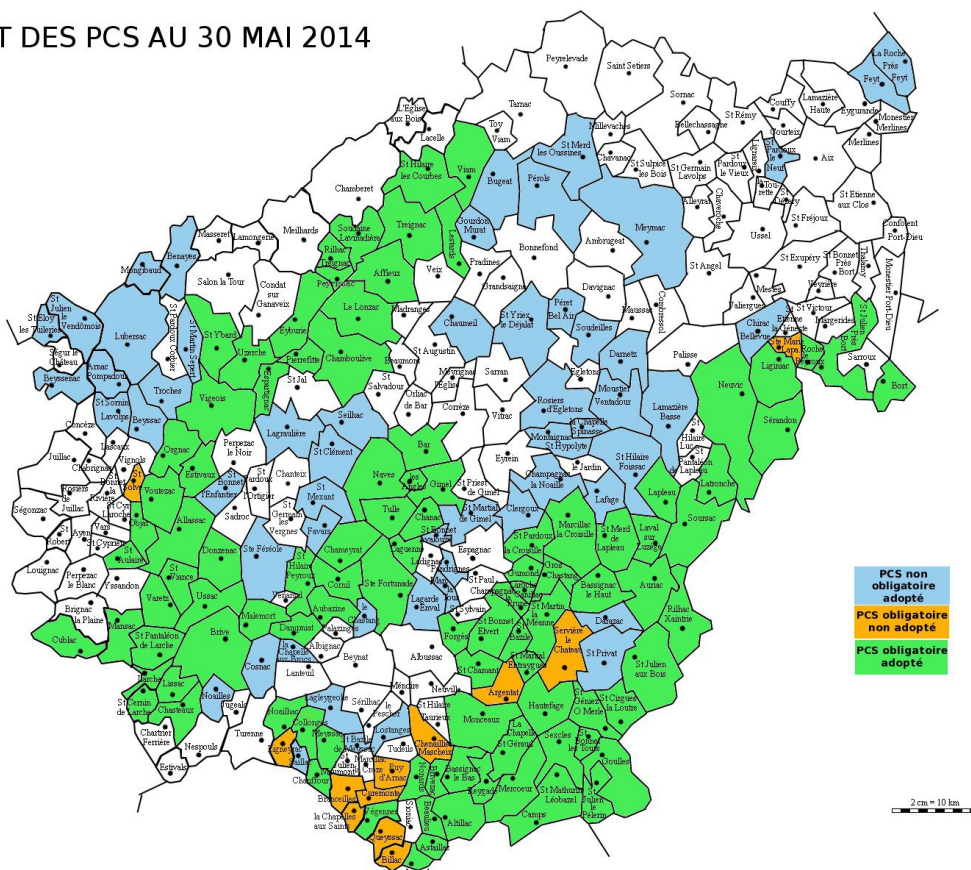
# Zoom : les plans communaux de sauvegarde (PCS)

Un PCS a pour but d'apporter une réponse opérationnelle à un événement grave qui se produit sur le territoire communal. Il permet de mieux intégrer les communes dans le dispositif de secours du département (plan d'organisation de la réponse de sécurité civile – ORSEC).

Le Plan communal de sauvegarde est consultable à la mairie par l'ensemble des administrés de la commune.

Carte de l'état des lieux des PCS

ETAT DES PCS AU 30 MAI 2014



À l'aide des données pré-existantes, les enjeux du territoire sont identifiés. Ceux-ci sont ensuite hiérarchisés pour donner lieu à la rédaction des différentes fiches opérationnelles. Un dossier cartographique détaillé est réalisé.

Sur les 286 communes corréziennes, 111 sont classées « à risque majeur ». parmi celles-ci, 89 PCS sont terminés et 22 restent à finaliser.

Sur les 175 communes « hors risque majeur », 49 ont choisi de mettre en place un PCS. La commune peut faire appel à un bureau d'étude pour la rédaction du PCS.

Les services de l'État (préfecture, DDT) se tiennent à la disposition des élus pour les aider à réaliser leur PCS. En particulier, ils les informent sur les obligations réglementaires en termes de sécurité civile. Ils peuvent également aider les communes dans le choix d'un bureau d'étude en les appuyant dans la rédaction d'un cahier des charges. Enfin ces mêmes services peuvent procéder à un test du PCS.